



HAL
open science

Qu'est-ce qu'une collégiale ?

Anne Massoni

► **To cite this version:**

Anne Massoni. Qu'est-ce qu'une collégiale?. Atelier-Séminaire Les collégiales dans le Midi de la France au Moyen Âge., 2000, Carcassonne, France. hal-01662279

HAL Id: hal-01662279

<https://unilim.hal.science/hal-01662279>

Submitted on 23 Mar 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Anne MASSONI-HUBERT*

QU'EST-CE QU'UNE COLLÉGIALE ?

Au cours de la visite d'un bourg ou d'un village de France, il peut arriver que l'on découvre une église ancienne dont la taille, l'architecture ou la qualité du décor semblent étonnantes en comparaison de la modestie du lieu. Il est alors très probable que l'on s'apprête à entrer dans une collégiale et les guides de tourisme de la région en recommandent quelquefois chaudement la visite.

Mais qu'est-ce au juste qu'une église collégiale ? Il n'est pas aisé de répondre à cette question, tant l'histoire des collégiales de l'ancien royaume de France est complexe. Ces églises furent fondées en nombre pléthorique depuis l'époque médiévale et apparaissent au chercheur comme des institutions ecclésiastiques ayant revêtu beaucoup de formes différentes. Pour qui veut tenter une définition à partir d'un exemple précis, le risque est grand d'être vite démenti par la présence, quelquefois à très peu de distance, d'un autre type de collégiale. Historiographiquement, le sujet n'est pas sans avoir suscité nombre d'investigations dans les siècles passés, particulièrement de la part des érudits locaux, mais sa spécificité a conduit, plus encore que dans d'autres domaines, à un émiettement de monographies qui évitèrent de s'interroger sur ce que le terme de collégiale recouvrait à l'époque médiévale. À l'heure actuelle, les études manquent encore, qui tiendraient compte des problématiques récentes, pour permettre une synthèse de grande envergure. Celle-ci est néanmoins possible à l'échelle d'une région, d'autant que ces établissements et leurs occupants ont laissé de leur passé des traces de nature variée. En bons gestionnaires, les chanoines eurent généralement soin de leurs archives qui peuvent contenir, quand elles ont échappé aux aléas de la conservation, des statuts, des sources liturgiques et, en très grand nombre, des documents sur la gestion matérielle de l'église et de ses biens. Cette étude peut se fonder aussi sur le bâti lui-même, l'histoire architecturale, le mobilier conservé ou les pierres tombales dont les inscriptions ne sont pas trop effacées par la déambulation des fidèles et des visiteurs.

* Maître de conférence à l'Université de Limoges.

Si l'on veut éviter les écueils mentionnés précédemment, il faut se cantonner à une définition minimale du sujet. Une collégiale est, au Moyen Âge, un bâtiment autonome qui abrite un clergé collectif, récitant ensemble chaque jour l'office divin, au même titre qu'une abbatale abrite une communauté monastique ou qu'une cathédrale est le siège de l'évêque et du chapitre qui l'entoure. Cela ne l'empêche nullement d'être également une église paroissiale, si les chanoines ont directement la charge de desservir une paroisse ou s'ils l'ont déléguée à un clergé qu'ils contrôlent. Un esprit contemporain, habitué au modèle de l'unique desservant d'une église, peut avoir quelque difficulté à envisager la raison d'être d'une communauté ecclésiastique, surtout quand celle-ci n'appartient à aucun ordre monastique et ne vit pas la contrainte de la clôture. Comme son nom l'indique, l'église collégiale est gérée collégalement. Toutes les décisions concernant la gestion du patrimoine, la discipline du clergé de chœur, l'entretien du bâtiment si celui-ci n'est pas délégué à la fabrique, se prennent en commun entre les chanoines. Ceux-ci vivent d'ailleurs de manière plus ou moins communautaire, ayant gardé l'habitude d'utiliser un grenier, un cellier ou un réfectoire commun quand ils habitent des maisons individuelles. Leur communauté de vie se marque surtout par la récitation des heures canoniales, chaque jour, au chœur de leur église. L'idéal qui inspire ces institutions ecclésiastiques reste celui de la première communauté chrétienne de Jérusalem, qui mettait ses biens en commun et priaient quotidiennement. On reconnaît d'ailleurs souvent une collégiale à son aménagement intérieur qui laisse une large place à l'espace du sanctuaire. Groupés suivant un ordre strict autour de l'autel, les chanoines prennent place dans les stalles sous la direction de leur chef, doyen, prévôt ou autre dignitaire, pour exalter ensemble le culte divin. Les stalles sont également occupées, toujours avec le souci de la hiérarchie, par les membres d'un clergé auxiliaire, chapelains, vicaires, enfants de chœur, qui assistent et remplacent souvent les chanoines. Leur présence se devine aussi par l'importance marquée dans l'architecture, des autels qui se multiplient autour du chœur et dans la nef, et qui doivent leur existence à l'inflation de la prière pour les morts. Grâce à son clergé nombreux, l'église collégiale est plus à même de répondre à cette forme de piété qu'une église paroissiale, ne serait-ce que par les offices des défunts récités au chœur par l'ensemble des clercs, pour les fidèles qui n'ont pas les moyens de fonder une chapellenie.

Ces quelques caractéristiques se retrouvent généralement dans la description d'une collégiale médiévale. Elles ne doivent cependant pas masquer la très grande diversité de cas mentionnée plus haut. Cette diversité est due principalement aux différentes fonctions qu'assumèrent les églises collégiales à l'époque médiévale, et qui expliquent les raisons de leur fondation. En utilisant ce critère, on peut tenter de dresser une typologie rapide des types de collégiales que l'on rencontre dans l'ancien royaume de France et

qui peuvent être tous représentés au sein d'une même région, comme la Bourgogne. Dans ce cas, on peut parler de vagues de fondation qui donnèrent naissance à des établissements dont la taille, la localisation, les fondateurs et la raison d'être n'ont pas grand-chose de commun, mais qui répondent tous à l'appellation de collégiales. Une carte générale des collégiales médiévales, qui reste à faire, montrerait que certaines régions dont la Normandie, n'ont que très peu connu ces phénomènes de fondation ou que certains types de collégiales, comme les collégiales castrales, ne sont pas du tout représentés dans certaines régions, en l'occurrence dans le Sud-Ouest du royaume.

Les collégiales les plus anciennes, comme Saint-Sernin de Toulouse, sont généralement situées en ville. Ce sont les anciennes basiliques cimériales, de l'époque mérovingienne, qui abritent des reliques fameuses, suscitant dévotions et pèlerinages, et desservies par des communautés de prêtres issues du *presbyterium*, transformées en chapitres de chanoines à des dates incertaines. Cela explique que ces collégiales soient souvent placées sous le patronage de saints locaux qui rappellent l'histoire de la ville, à la différence des cathédrales plus uniformément consacrées à saint Etienne ou à la Vierge Marie. Tout aussi anciennes sont les collégiales qui furent primitivement des monastères, attestés comme tels aux hautes époques et qui devinrent des chapitres de chanoines après avoir abandonné leur règle, généralement avant l'an mille. Du fait de leur ancienneté, ces collégiales ont souvent assumé un rôle essentiel dans l'organisation religieuse, voire paroissiale, des villes dont elles encadrent les fidèles, comme par exemple à Paris.

Un autre type de collégiales apparaît pendant le Moyen Âge central. Il s'agit de collégiales castrales, fondées par des seigneurs laïques ou ecclésiastiques dans l'enceinte de leur demeure ou dans la localité la plus proche, pour célébrer la mémoire des défunts de la famille et renforcer le prestige de celle-ci. Elles incarnent le type même de l'église privée dont le clergé est totalement contrôlé par le fondateur et ses descendants, et elles ne sont quelquefois, à l'origine, que des communautés de chapelains, qui acquièrent plus tard le statut de chapitres. Les Saintes-Chapelles, comme celle d'Aigueperse, entrent dans cette catégorie. Les collégiales de ce type continuent d'être fondées jusqu'à la fin du Moyen Âge. Que l'on songe aux très grandes églises fondées dans le Sud-Ouest par le pape Jean XXII ou par Clément VII, à la fin du XIV^e siècle, en Savoie.

Dans les derniers siècles du Moyen Âge, d'autres collégiales voient le jour, avec encore d'autres fonctions. Dans un cadre plus proprement urbain, de généreux bienfaiteurs choisissent de fonder une collégiale dans le but de donner des ressources, des administrateurs et même des enseignants à des collèges pour quelques étudiants pauvres. La fonction éminemment scolaire de certaines collégiales ne doit pas étonner quand on sait que nombre d'entre elles abritaient une école d'enfants de chœur, voire contrôlaient des écoles de

quartier. Enfin, en ville comme à la campagne, d'autres églises sont fondées par des particuliers, des confréries ou des fabriques dans un but charitable et plus particulièrement pour entretenir un hôpital. Les chanoines sont alors un personnel employé pour la récitation de l'office divin et la célébration de la mémoire des défunts, mais ils participent peu à la gestion matérielle du quotidien. La spécificité de la collégiale convient à tout type d'activités, spirituelles, intellectuelles ou charitables, qui requièrent la présence d'une communauté de clercs engagés dans les affaires du monde, tout en ménageant une place prioritaire à la prière.

Toutes ces collégiales se distinguent souvent par leur emplacement au sein de la localité qui les abrite. Dans une ville qui n'est pas épiscopale, comme à Romans avec Saint-Barnard, la collégiale est très souvent l'église principale qui joue le rôle de pôle religieux. Dans une ville épiscopale, ces églises sont souvent à l'origine de la création de faubourgs, peu à peu intégrés au tissu urbain. Dans ce cas, elles sont particulièrement bien intégrées à leur quartier, entourées par cet espace particulier que constitue le cloître canonial et implantées avec la force que leur donne souvent leur position de seigneur foncier dans des limites plus ou moins étendues. Leur rôle au sein de la ville est donc radicalement différent de celui de la cathédrale qui a le statut particulier d'église publique et de lieu de rassemblement des fidèles du diocèse. Elles ont néanmoins en commun avec les cathédrales le clergé canonial. Les obligations des chanoines sont les mêmes à la cathédrale et à la collégiale en matière de liturgie, et ces églises se partagent souvent les mêmes personnes qui cumulent des prébendes dans la ville, sauf dans les cas rares d'extrême rivalité entre cathédrale et collégiale. Peut-être plus que la cathédrale, la collégiale accueille les clercs qui constituent l'élite ecclésiastique très locale, comme à Saint-Caprais d'Agen. Les critères qui définissent cette élite varient beaucoup d'un exemple à l'autre, mais les chanoines des collégiales sont souvent plus frottés d'instruction que leurs contemporains et sont bien placés dans les réseaux locaux qui leur procurent par ailleurs des emplois à la cour d'un seigneur d'envergure modeste, à la cour d'un prince ou même du roi.

Nous avons essayé de le montrer, les collégiales constituent un patrimoine religieux d'une extrême variété, qui reste encore largement à découvrir grâce à la confrontation des travaux des historiens et des historiens de l'art, à l'échelle d'une région, puis peut-être au-delà.